

Le 21 Novembre 2022

MAIRIE DE BEAUFORT-ORBAGNA  
1 place de l'Hôtel de Ville BEAUFORT  
39190 BEAUFORT-ORBAGNA  
Tél : 03 84 25 00 89  
@ : [mairie@beaufort-orbagna.fr](mailto:mairie@beaufort-orbagna.fr)

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL  
DU SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022 À 10H  
Salle d'activités de BEAUFORT**

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux présents et demande à l'assemblée de désigner un secrétaire de séance : Caroline RUBY.

**Présents** : KLINGUER Emmanuel, BEY Emmanuelle, BOUGAUD Frédéric, DIAME Déborah, LAXENAIRE Stéphane, LIMONET Benoît, LONGIN Guillaume, MOISSONNIER Anthony, MONDIERE Stéphane, RUBY Caroline, TAMISIER Pierre, VANDERCAMERE Raphaëlle, VARENNE Karine

**Absents excusés** :

Géraldine GAROT ayant donné pouvoir de vote à Raphaëlle VANDERCAMERE  
Julien VAN DER PLOEG ayant donné pouvoir de vote à RUBY Caroline

### **DELIBERATIONS**

#### **1. Décision à prendre suite à la démission du 1<sup>er</sup> adjoint Pierre BOUILLIER actée par Monsieur le Préfet**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la démission du poste de 1<sup>er</sup> adjoint de Pierre BOUILLIER ainsi que de sa décision de ne pas conserver son mandat de conseiller municipal. Cette démission a été actée par la préfecture en date du 4 novembre dernier.

Monsieur le Maire rappelle que, suite à la vacance de ce poste, plusieurs options s'offrent au conseil municipal :

- **Pourvoir à la vacance du poste**

Cette option ouvre le choix à deux procédures :

procédure 1 de droit commun : le 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> adjoint gagnent obligatoirement un rang et le conseil municipal élit un adjoint au poste de 5<sup>ème</sup> adjoint.

procédure 2 : le 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> adjoint conservent leur rang et le conseil municipal élit un nouveau 1<sup>er</sup> adjoint.

- **Ne pas pourvoir à la vacance du poste**

Le 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> adjoint gagnent obligatoirement un rang et le poste de 5<sup>ème</sup> adjoint laissé vacant est supprimé.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer. Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

**DECIDE** de ne pas remplacer monsieur BOUILLIER de son poste d'adjoint au maire. Conformément à la loi le nombre d'adjoint devient quatre. Le tableau du conseil municipal se voit donc modifié et sera une annexe à cette délibération.

CONVIENT que chaque adjoint et conseiller délégué se verra attribuer une délégation de fonction formalisée par voie d'arrêté.

**2. Vacance du poste de délégué au sein du CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE COMMUNES PORTE DU JURA (CCPJ)**

Monsieur le maire informe qu'après plusieurs échanges avec les services de la PREFECTURE, il a été confirmé que le siège de délégué à la CCPJ pour représenter BEAUFORT-ORBAGNA en remplacement de Pierre BOUILLIER doit être pourvu par un élu du même sexe pris dans la liste du conseil municipal du 23 mai 2020 arrivant à la suite dans la liste.

En conséquence, il s'agit de Guillaume LONGIN.

**3. Commissions communautaires à revoir :**

Pierre BOUILLIER était membre de commissions qu'il convient de compléter :

Commission voirie et assainissement à la communauté de communes (titulaire Pierre BOUILLIER et Frédéric BOUGAUD, suppléant)

Commission bâtiments et associations sportives à la communauté de communes (titulaire Frédéric BOUGAUD et Pierre BOUILLIER, suppléant)

Il est décidé de ne pas nommer de conseiller dans l'immédiat pour ces deux commissions.

Le MAIRE  
Emmanuel KLINGUER

